

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février à quatorze heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

27 janvier 2021

Date d'affichage :

27 janvier 2021

Nombre de délégués

en exercice : 59

Délibération n° : 02022021 / 1

Nombre de voix délibératives :

44

Membres titulaires présents : 41 (délibérations n°1) 40 (délibération n°2.1 à 4.2)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir de Jean ESQUERRE), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-François FALGAYRETTE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS (délibérations n°1), Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS délibération n°2.1 à 4.2), Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3 (délibération n°1) 4 (délibérations n°2.1 à n°4.2)

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean ESQUERRE (pouvoir à Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD délibération n°2.1 à 4.2), Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 15

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Saïda FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 03/12/2020

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil syndical du 03 décembre 2020 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Conseil syndical :

- ***Approuve le procès-verbal du Conseil syndical du 03 décembre 2020.***

(1 vote contre de M. Lionel GERVAUX)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 02 février 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



S.D.E.T.
2 rue Gustave Eiffel
Zone d'Albitech
81000 ALBI

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le 04/02/2021

SLOW

ID : 081-258100072-20210202-02022021_1-DE

